

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

AMENDEMENT

N ° II-CF1669

présenté par

Mme Mette, Mme Lasserre, M. Thiébaud et M. Geismar

ARTICLE 37

ÉTAT D

« Avances à l'audiovisuel public »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.